

PMRA Annotated and Approved (HW)
Previously PMRA Approved 2020-1059
Proposed label 2024-02-01

GROUPE 3 FONGICIDE

Fongicide FULLBACK^{MD} 125 SC

Concentré en suspension

POUR UTILISATION EN CAS D'URGENCE SEULEMENT

Pour vente et utilisation seulement en Ontario, au Québec, Saskatchewan et à l'Î.-P.-É., pour la suppression de la brûlure phomopsienne et à halo sur les houblons **du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025**

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : flutriafol, 125,08 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : **31679**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

Label

CONTENU NET : 1 L à vrac

Étiquette

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
- Sensibilisant cutané potentiel.
- Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer.
- Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques (comme du caoutchouc naturel, catégorie de sélection A).
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.
- Le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.
- **NE PAS** appliquer par voie aérienne.
- **NE PAS** appliquer dans les serres.
- Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Vous pouvez également composer le 1-800-331-3148 pour tout renseignement sur un traitement médical d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Les préposés à l'application et autres préposés doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur doit : Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Retirer les vêtements et l'ÉPI immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres. Retirer l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que cela est possible, se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ne pas appliquer directement sur l'eau ou dans des secteurs où se trouvent des plans d'eau superficielle, ni dans les zones intertidales en dessous du niveau moyen de haute mer. Ne pas contaminer l'eau au moment de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équipement.

Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. Le flutriafol peut contaminer l'eau souterraine s'il est utilisé aux endroits où les sols sont perméables, particulièrement là où la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Le flutriafol est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du flutriafol dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Avis concernant l'eau de surface : Ce produit peut altérer la qualité de l'eau de surface par suite du ruissellement de l'eau de pluie. C'est particulièrement le cas pour les sols mal drainés et les sols comportant des nappes aquifères à de faibles profondeurs. Ce produit est classé comme ayant un potentiel élevé d'atteindre les eaux de surface pendant au moins plusieurs mois après l'application.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans les sites caractérisés par une pente modérée à prononcée, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

DÉLAI DE SÉCURITÉ : Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

CHIMIGATION : Ne pas appliquer ce produit en utilisant quelque type de système d'irrigation que ce soit.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit inutilisé dans le contenant d'origine, dans un endroit frais et sec. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage, de l'élimination ou du nettoyage de l'équipement. La durée de conservation de Fullback 125 SC est de trois ans.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

^{MD}**FULLBACK** et FMC est une marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Fongicide FULLBACK^{MD} 125 SC

Concentré en suspension

POUR UTILISATION EN CAS D'URGENCE SEULEMENT

Pour vente et utilisation seulement en Ontario, au Québec, Saskatchewan et à l'Î.-P.-É., pour la suppression de la brûlure phomopsienne et à halo sur les houblons **du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025**

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : flutriafol, 125,08 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : **31679**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

Livret

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
- Sensibilisant cutané potentiel.
- Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer.
- Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques (comme du caoutchouc naturel, catégorie de sélection A).
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.
- Le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.
- **NE PAS** appliquer par voie aérienne
- **NE PAS** appliquer dans les serres.
- Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Vous pouvez également composer le 1-800-331-3148 pour tout renseignement sur un traitement médical d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Les préposés à l'application et autres préposés doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur doit : Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Retirer les vêtements et l'ÉPI immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres. Retirer l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que cela est possible, se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ne pas appliquer directement sur l'eau ou dans des secteurs où se trouvent des plans d'eau superficielle, ni dans les zones intertidales en dessous du niveau moyen de haute mer. Ne pas contaminer l'eau au moment de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équipement.

Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. Le flutriafol peut contaminer l'eau souterraine s'il est utilisé aux endroits où les sols sont perméables, particulièrement là où la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Le flutriafol est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du flutriafol dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Avis concernant l'eau de surface : Ce produit peut altérer la qualité de l'eau de surface par suite du ruissellement de l'eau de pluie. C'est particulièrement le cas pour les sols mal drainés et les sols comportant des nappes aquifères à de faibles profondeurs. Ce produit est classé comme ayant un potentiel élevé d'atteindre les eaux de surface pendant au moins plusieurs mois après l'application.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans les sites caractérisés par une pente modérée à prononcée, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

DÉLAI DE SÉCURITÉ : Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

CHIMIGATION : Ne pas appliquer ce produit en utilisant quelque type de système d'irrigation que ce soit.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit inutilisé dans le contenant d'origine, dans un endroit frais et sec. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage, de l'élimination ou du nettoyage de l'équipement. La durée de conservation du fongicide Fullback 125 SC est de trois ans.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

Rotation des cultures :

Cultures	Délai de replantation (jours)
Cultures indiquées sur l'étiquette	N'importe quand
Cultures non indiquées sur l'étiquette	365
Maïs de plein champ, maïs à éclater	150
Maïs sucré	200

Résistance au délavage par la pluie : Le degré de suppression des maladies sera réduit s'il pleut dans les 2 heures suivant l'application.

MÉLANGES EN CUVE : Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Test de compatibilité en bocal : Dans un bocal d'une capacité de 1 litre, verser des quantités proportionnelles de produits dans environ un litre d'eau, sous agitation. Verser d'abord les poudres mouillables et les granulés hydrodispensibles, puis les pâtes fluides, puis les concentrés émulsifiables, et enfin des produits solubles liquides. Après avoir bien mélangé, laisser reposer le mélange pendant 5 minutes. Si la combinaison de produits reste bien mélangée ou peut être facilement remélangée, c'est qu'elle est physiquement compatible. Une fois que la compatibilité a été établie, suivre la même procédure pour l'ajout de produits dans le réservoir de pulvérisation. Utiliser les mélanges en cuve sur un petit nombre de plants avant de traiter de grandes surfaces.

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION D'URGENCE

Mode d'emploi pour le Houblon

Maladies	FULLBACK	Directives d'application	Intervalle minimal entre les traitements
	Dose d'emploi [mL/ha]		
Brûlure phomopsienne et à halo (<i>Diaporthe humulicola</i>)	[731 à 1024]	Appliquer dans un minimum de 280 L de solution de pulvérisation par hectare. Appliquer FULLBACK dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture uniforme. Appliquer FULLBACK en pulvérisation foliaire lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.	14 jours
Restriction : Ne pas appliquer plus de 2048 mL par hectare par saison. Ne pas effectuer plus de 2 applications de FULLBACK par année. Aucune application ne doit excéder 1024 mL/ha.			
Délai d'attente avant la récolte : Ne pas appliquer dans les 17 jours précédant la récolte.			

Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, le **Fongicide Fullback 125 SC** contient un fongicide appartenant au groupe 3. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au **Fongicide Fullback 125 SC** et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **Fongicide Fullback 125 SC** ou d'autres fongicides du même Groupe 3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer FMC of Canada Limited en présence d'une baisse possible de sensibilité au **Fongicide Fullback 125 SC** chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC of Canada Limited, au 1-833-362-7722 ou à <https://ag.fmc.com/ca/fr>.

Zones tampons de pulvérisation :

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement suivants NE requiert PAS une zone tampon de pulvérisation : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Zones tampons de pulvérisation pour les habitats aquatiques et terrestres

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection:		
			D'habitats aquatiques d'une profondeur de :		D'habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	houblon		1	0	1
Pulvérisateur pneumatique	houblon	Début de la croissance	2	0	2
		Fin de la croissance	1	0	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Pour obtenir des renseignements sur le produit, composer sans frais le 1-833-362-7722.

^{MD}**FULLBACK** et FMC sont des marques déposées de FMC Corporation ou d'une société affiliée.